Concertation

Déclaration de projet : reconstruction de l'établissement Jules Rousse

Un caractère d'intérêt général

Un besoin d'intérêt général

La résidence Jules Rousses accueille des personnes âgées dépendantes sur un site actuellement localisé à flan de relief, au-dessus de la ville Tarascon-sur-Ariège. Le site présente un certain nombre de difficultés qui compromettent, à terme, la continuité du service d'intérêt général rendu par l'établissement :

Risques naturels sur le site :
Glissement de terrain, ravinement et ruissellements

Un bâtiment ancien et dégradé :
Mises aux normes à prévoir

Un bâtiment inadapté :
Architecture trop sectorisée

Un accès difficile :
Route d'accès très pentue

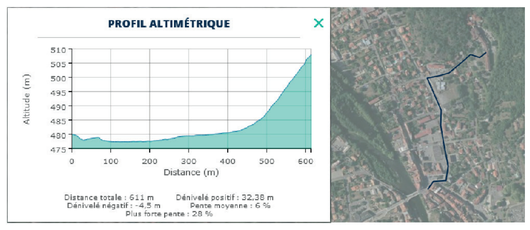

Un site qui répond au besoin

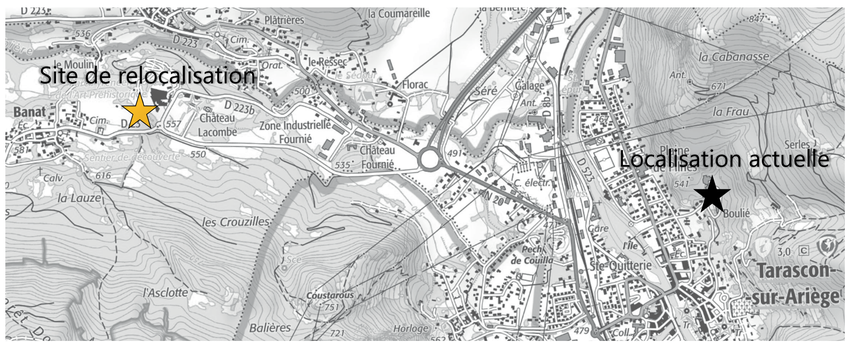

Objectifs de la relocalisation

> Amélioration des conditions d'accueil et de soin

> Permettre l'accueil et l'écoute des aidants

>Rationalisation des conditions de travail

Paramètres pris en compte pour le choix du site

- Proximité des axes routiers
- Sécurité des abords
- Cadre de vie pour les résidents
- Foncier facilement mobilisable

Un futur équipement public qui répond aux enjeux d'intérêt général

Enjeux généraux face au vieillissement de la population

Système de santé
Évolution quantitative et qualitative des besoins en soins médicaux

Economie
Besoin de renforcement du secteur des soins et services à la personne

Aménagement du territoire
Besoin d'adaptation du parc de logement et des hébergements spécialisés

Réponse apportée par le projet

Maintien et amélioration des services existants :
- 120 lits d'EHPAD,
- Service de Soins Infirmier à Domicile,
- Accueil de jour.

Complément de l'offre existante :
- Création d'un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés** après autorisation de Agence Régionale de Santé,
- Télémédecine,
- Consultations médicales avancées sur place.

Maintien des **emplois** existants
Renforcement des **liens avec les partenaires locaux** orientés vers les personnes âgées et le milieu hospitalier

Maintien et amélioration de **l'offre d'hébergement spécialisé**
Situation stratégique dans le réseau local

Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège

MAIRIE DE TARASCON SUR-ARIÈGE
www.mairie-tarascon.com

Ariège Pyrénées le Département 09

Qu'est ce qu'une déclaration de projet ?

Article de loi : L300-6 du code de l'urbanisme

La déclaration de projet est une procédure définie par le code de l'urbanisme qui permet de prononcer le caractère **d'intérêt général** d'un projet d'aménagement.

La déclaration de projet au titre du code de l'urbanisme peut être portée par l'Etat, ses établissements publics ou bien une ou plusieurs collectivités territoriales. Lorsqu'elle est adoptée, elle emporte la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU et/ou SCoT) en vigueur sur le territoire.

La procédure est soumise à une enquête publique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

La déclaration de projet pour la reconstruction de l'établissement «Jules Rousse» à Tarascon-sur-Ariège est portée par un établissement public de l'État : le Centre Hospitalier Intercommunale des Vallées de l'Ariège. Elle a pour conséquence une mise en compatibilité du PLU de Tarascon-sur-Ariège et du SCoT de la vallée de l'Ariège.

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

SCoT Vallée de l'Ariège

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme d'**échelle intercommunale** qui fixe les grandes orientations d'aménagement et les objectifs à l'échelle du territoire.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont élaborés en compatibilité avec le SCoT.

SCoT Vallée de l'Ariège a été approuvé en 2015. Le projet de reconstruction de la résidence Jules Rousses était alors déjà envisagé et mentionné dans le SCoT. La relocalisation de l'établissement était alors plutôt pressentie sur la commune de **Quié.**

Afin de prendre en compte le choix définitif du site de relocalisation sur la commune de Tarascon-sur-Ariège, **le SCoT sera modifié à la marge, sans remettre en question les grandes orientations.**

PLU de Tarascon-sur-Arège

Le PLU de Tarascon-sur-Ariège a fait l'objet d'une révision générale approuvée en 2016, puis de plusieurs modifications dont la dernière a été approuvée en 2020.

Le projet de reconstruction de la résidence Jules Rousse ne remet pas en question les orientations générales définies à l'échelle communale. En revanche, les modifications suivantes sont apportées :

1. Création d'un nouveau secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation avec schéma d'aménagement

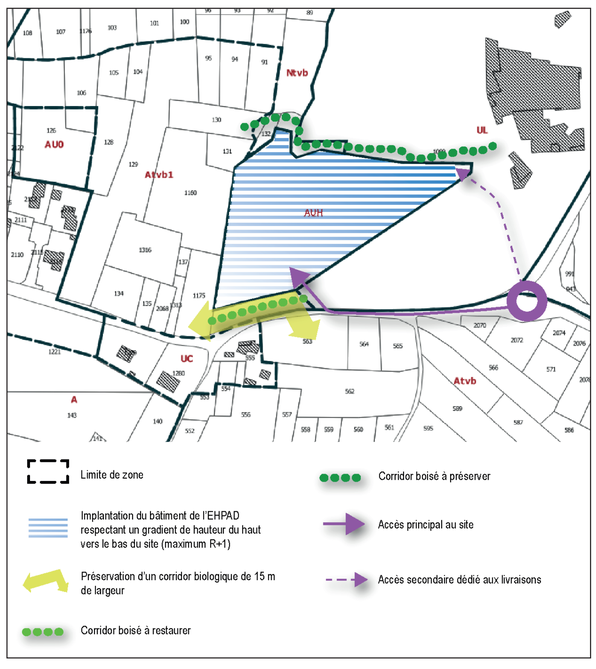

2. Création d'une nouvelle zone d'urbanisation future AUH

Emprise du site de projet (tracé rouge) sur le zonage du PLU en vigueur

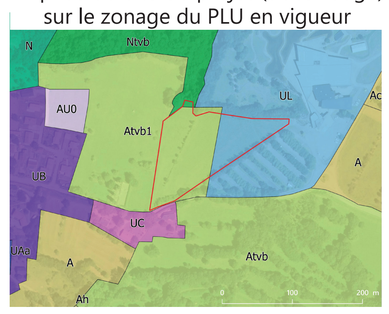

Création de la zone AUH

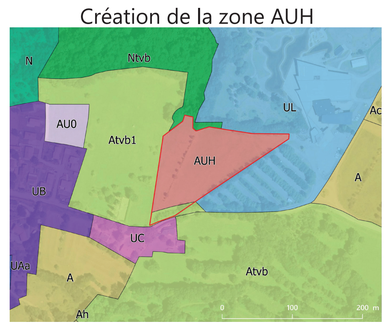

Des dispositions intégrées au PLU pour préserver les enjeux environnementaux

> Préservation d'un **corridor vert** d'une largeur d'environ 15 mètres au sud du site et restauration d'un cordon boisé sud
> Préservation du **cordon boisé** au nord
> Plantation d'essences locales non invasives
> **Eclairage raisonné** du site
> Clôtures laissant circuler la petite faune
> Préservation de la bande concernée par la présence de la zone bleue du PPRN
> Aménagement des stationnements avec des **revêtements perméables**
> Gradient de hauteur pouvant aller du R+0 en haut du site au R+1 sur la partie basse
> Sécurisation des **cheminements piétons** depuis les entrées des bâtiments jusqu'au lieu de dépose transport en commun
> Stationnements cycles

Conception par altereo
Février 2022